

Maintien de la valeur des parts de la SCPI Atream Hôtels

La SCPI Atream Hôtels maintient le prix de sa part à 1.000 euros

Le marché des SCPI connaît de nombreux rebonds, liés à la baisse de valorisations de certains actifs, consécutive notamment aux hausses des taux d'intérêt et à l'inflation. Dans ce contexte, Atream a sollicité pour la SCPI Atream Hôtels de nouvelles expertises indépendantes au 30 septembre 2023, en complément de l'actualisation des valeurs au 30 juin 2023, afin d'étudier une éventuelle revalorisation des parts. Pour mémoire, une société de gestion a l'obligation réglementaire de réviser la valeur des parts d'une SCPI lorsque la valeur de reconstitution évolue de plus ou moins 10% par rapport au prix de la part.

En l'espèce, les expertises au 30 septembre 2023 ont acté d'une baisse de valeur de -1,60 % par rapport au 31 décembre 2022, soit une variation de -1,99 % de la valeur de reconstitution des parts (1 063,07 €* au 30/09/23 vs 1 084,70 € au 31/12/22). Par conséquent, Atream a décidé **de ne pas revoir la valeur de la part de la SCPI Atream Hôtels qui se maintient à 1 000 €.**

La stabilité des valeurs dans le contexte économique actuel témoigne à la fois des choix de gestion qui ont été faits pour la SCPI Atream Hôtels, ainsi que de **la bonne santé du secteur de l'industrie touristique** qui a connu une activité soutenue cet été. Ainsi, nous avons pu constater depuis le début de l'année, sur un panel des actifs de la SCPI, une progression des RevPar allant jusqu'à +25% en comparaison avec janvier-août 2022. Il convient d'ailleurs de préciser qu'avec un taux de recouvrement des loyers de 99%, **la SCPI Atream Hôtels maintient ses prévisions de taux de distribution pour 2023 à 5%.**

Enfin, l'accueil actuellement de la Coupe du monde de Rugby par la France, et la perspective des Jeux Olympiques en 2024 sont autant **d'atouts pour cette industrie touristique** qui permettent à la SCPI Atream Hôtels **d'envisager l'avenir avec confiance.**

**La valeur de reconstitution a été recalculée sur la base des comptes au 30 juin 2023 (derniers comptes établis) et des valeurs d'expertises à date.*

#Communication commerciale.

Tout investissement dans une SCPI comporte des risques notamment de perte en capital et de liquidité. Les documents d'informations réglementaires sont disponibles gratuitement sur le site atream.com et doivent être consultés avant tout investissement. L'objectif de distribution ne constitue pas un engagement de la part d'Atream et n'est pas garanti.